

QU'EST-CE QU'UNE PROCÉDURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

C'est une démarche qui vise à associer la population à une prise de décision publique susceptible d'engendrer des travaux locaux.

Elle a pour but d'informer le public sur le projet, de recueillir ses appréciations, suggestions ou contrepropositions avant que le projet ne soit définitivement arrêté.

L'enquête publique se tiendra du lundi 17 août 2015 au vendredi 18 septembre 2015

dans les locaux des mairies de La Verrière, Maurepas et Coignières et du siège de la communauté d'agglomération où le dossier et un registre d'enquête seront tenus à votre disposition.

Le commissaire-enquêteur recevra vos observations, qu'elles soient écrites ou orales. Par ailleurs, il est habilité à recevoir toutes personnes ou représentants d'associations qui en font la demande.

À l'expiration du délai, le registre d'enquête est

clos, signé par le président de la communauté d'agglomération et transmis au commissaire-enquêteur.

À l'issue de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur établira et transmettra un rapport et des conclusions motivées au président de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, dans un délai d'un mois maximum, après la clôture de l'enquête.



ENQUÊTE PUBLIQUE DOUBLEMENT DU PONT SCHULER

L'AGGLOMÉRATION TRAVAILLE À AMÉLIORER VOS DÉPLACEMENTS

CONSTATS

L'actuel boulevard Guy Schuler, reliant Maurepas et La Verrière (par le pont franchissant la RN10), présente des limites en termes de congestion du trafic, de desserte du Pôle Gare, de sécurité des circulations douces et de celle des bus. Deux constats ressortent particulièrement :

- Une circulation importante, aux heures de pointe, pénalisant les temps de parcours des véhicules et des bus en transit vers et depuis la gare de La Verrière.
• Une insécurité des piétons et des cycles par l'absence de piste cyclable, de trottoirs sécurisés et des difficultés de traversée piétonne devant la gare SNCF.



Gares Routière et SNCF

EXPRIMEZ-VOUS :

- Sur les registres et dans les urnes mises à votre disposition situés à :
- L'Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- L'Hôtel de Ville de La Verrière.
- L'Hôtel de Ville de Maurepas.
- L'Hôtel de Ville de Coignières.
• Lors de la réunion publique à venir.
• Sur les sites internet de la communauté d'agglomération et des communes.

Le commissaire-enquêteur, M. Jehan EPPE, assurera des permanences dans les mairies et l'hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines :

- Samedi 29 août, en mairie de La Verrière de 8h30 à 11h45
• Mercredi 2 septembre, à l'hôtel d'agglomération de SQY de 14h à 18h
• Jeudi 10 septembre, en mairie de Maurepas de 16h à 19h
• Mercredi 16 septembre, en mairie de Coignières de 17h à 20h
• Vendredi 18 septembre, à l'hôtel d'agglomération de SQY de 14h à 18h



Principe d'aménagement du carrefour de la Malmédonne

Le projet de doublement et raccordement du Pont Schuler, avec la création d'un nouveau tronçon de voirie, s'inscrit dans le cadre du réaménagement de la RN10, de la continuité du TCSP (Transport en Commun en Site Propre) et du projet de ville de La Verrière.

- Plusieurs projets majeurs sont étroitement liés :
• Le renouvellement urbain du quartier de la Gare (Comité de Pôle de La Verrière).
• La réalisation d'un TCSP entre Trappes et La Verrière (dont le pont Schuler est la première des six sections prévues).
• La réduction de la coupure de la RN10, avec un nouveau carrefour au niveau de la Malmédonne.
• Le développement et désenclavement de La Verrière grâce au futur quartier Gare.

PROJETS

COÛT PRÉVISIONNEL ET RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

Le projet de doublement du Pont Schuler est estimé à 11,35 millions d'euros TTC.

Les subventions mobilisées sont les suivantes :

Contrat de Plan Région Département (CPRD)

- Région Ile-de-France : 2,4 millions €
• Département des Yvelines : 2,4 millions €

Grands Projets 3 (GP3)

- Région Ile-de-France : 1,28 millions €

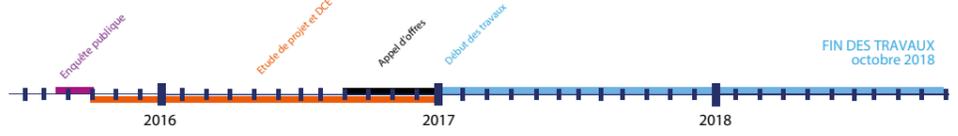
Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT)

- Etat : 0,6 millions €

Sur cette base de subventions, le reste à charge des collectivités est le suivant :

- Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines : 1 956 000 € TTC
• Maurepas : 834 000 € TTC

CALENDRIER DE L'OPÉRATION



Une première étape dans un vaste projet urbain. Le doublement du Pont Schuler s'inscrit dans un vaste projet urbain qui concerne l'ensemble du secteur Gare-Bécannes. Il constitue une première étape indispensable au développement global envisagé qui contribuera à offrir aux usagers ainsi qu'aux riverains un nouveau visage empreint de modernité.

LES PARTENAIRES

Le projet de doublement du Pont Guy Schuler a fait l'objet de réflexions communes entre les acteurs directement concernés par ce projet :



Vue d'ensemble des projets



Tracé prévisionnel du TCSP

OBJECTIFS

Les principaux objectifs du doublement du Pont Schuler :

- Sécuriser le franchissement de la RN10 et l'accessibilité à la gare pour les piétons et les cyclistes.
• Fluidifier le trafic et désengorger le pont aux heures de pointe grâce au report modal (en privilégiant les transports en commun plutôt que la voiture).
• Améliorer l'efficacité des bus (gain de temps de trajet durant les heures de pointe).
• Renforcer l'intermodalité (en utilisant plusieurs modes de transport sur un même parcours) et l'accessibilité aux gares (SNCF et bus), en s'affranchissant des problèmes de trafic dense.
• Réaliser un aménagement de qualité dans les usages et les matériaux proposés.



Illustration d'un TCSP : Transport en commun en site propre

